

# FICHE ACTION 1

## Pour des délégués formés et représentatifs

La mise en place d'une formation des délégués nécessite une adhésion de tous les membres de la communauté scolaire, chacun contribuant à l'apprentissage de la citoyenneté.

### Les objectifs :

- Responsabiliser les délégués à partir de mises en situation et de réflexions sur leur fonction
- Faciliter les relations adultes/jeunes en permettant aux délégués de comprendre le processus de la communication ;
- Apporter une connaissance approfondie de fonctionnement de l'établissement ;
- Apporter des outils concrets permettant l'exercice de la fonction de délégué.

Les contenus de séance sont discutés en concertation avec l'équipe de direction, l'équipe éducative et pédagogique. Certains thèmes sont proposés par l'AROEVEN, mais les contenus peuvent être remaniés afin d'être adaptés au type d'établissement concerné, à son histoire, au public accueilli et aux attentes de la communauté scolaire.

La culture numérique des jeunes est prise en compte par la proposition d'outils validés par le Ministère de l'Education Nationale (BO n° 30 du 25 août 2011).

### Quelques propositions :

- le rôle du délégué
- la connaissance de l'établissement
- le conseil de classe
- la communication
- la préparation du C.A
- la médiation
- le Conseil de la Vie Lycéenne

Les séances se déroulent avec un effectif maximum de 25 élèves sur une durée de 3 heures. La présence d'adultes de l'établissement est indispensable pour relayer l'action de formation au quotidien. Trois séances sont fortement recommandées pour dispenser une formation approfondie de qualité (simulation, jeux de rôles, travail en groupes,...).

AROEVEN de Rouen - Rectorat  
25, rue de Fontenelle  
76037 Rouen Cedex  
Tél / Fax : 02 35 98 01 80  
Email : [aroeven@ac-rouen.fr](mailto:aroeven@ac-rouen.fr)  
[Http://aroeven.sip.ac-rouen.fr](http://aroeven.sip.ac-rouen.fr)

